

Terminologie, traduction et révision: de l'expérience à la pédagogie / Michel Rochard. — Extrait de : Revue des lettres et de traduction. — N° 5 (1999), pp. 113-126.

I. Traduction. II. Traduction — Etude et enseignement.

PER L1037 / FL70592P

TERMINOLOGIE, TRADUCTION ET RÉVISION: DE L'EXPÉRIENCE À LA PÉDAGOGIE

Michel ROCHARD

Je voudrais évoquer des difficultés réellement rencontrées au cours de mon exercice des différents métiers de la traduction, c'est-à-dire en tant que traducteur, réviseur, terminologue et enseignant en traduction. Je ne vais pas présenter ces difficultés sous un angle théorique, par référence à un modèle préétabli. Pour autant, il ne s'agit pas de se contenter d'anecdotes. J'essaierai de tirer quelques enseignements de ces difficultés et de leur solution pour tracer ce qui me paraît être la démarche qui sous-tend l'activité du traducteur et surtout de l'appliquer dans un cadre pédagogique, à savoir celui de la révision et de l'enseignement de la traduction.

Pour organiser un peu cette présentation, j'ai choisi deux types de difficultés:

- des difficultés de sens relevant de considérations terminologiques
- des difficultés de "traduction" relevant de considérations matérielles

J'ai le regret de vous informer que mon parcours personnel va m'inciter à choisir mes exemples dans le domaine que je pratique le plus, à savoir l'économie et la finance. J'espère que cela ne suscitera pas d'allergie trop marquée.

Mais avant d'en venir à ces difficultés, j'aimerais vous soumettre ce récit:

'Ainsi au cours d'une promenade à travers la campagne nous rencontrons un fossé qui nous barre la route. Pouvons-nous le franchir d'un saut? Nous l'examinons. Il est trop large, et l'autre rive est

glissante. Ne serait-il pas plus étroit ailleurs? Nous examinons le fossé à droite et à gauche pour nous en assurer. Nous ne trouvons pas d'endroit plus étroit. Il faut chercher une autre solution. Nos yeux se posent sur une bûche de bois. Saurons-nous la porter et la placer en travers du fossé pour nous en servir comme d'un pont? Nous jetons ce pont improvisé, et nous passons.

Ce récit, nous le verrons, nous sera utile lorsque nous en aurons fini avec les exemples que je vous propose maintenant.

Les difficultés terminologiques

Je vais vous parler d'un exemple que j'ai vécu très directement en 1987 et qui va porter sur les adjudications de titres du Trésor. Brièvement, les adjudications sont devenues le mode dominant de mise en vente de ces titres. Elles permettent à l'Etat d'emprunter de l'argent auprès des investisseurs et elles servent à la mise en oeuvre de la politique monétaire de la banque centrale vis-à-vis du système bancaire. Une adjudication est tout simplement une vente aux enchères, dont les modalités pratiques peuvent être très variables. Lors des adjudications, le "vendeur" (l'Etat ou la banque centrale) peut par exemple vouloir prioritairement placer une certaine quantité de titres ou obtenir le meilleur prix de ses titres. Selon ses objectifs, il utilise diverses méthodes d'adjudications. Longtemps, on a désigné ces méthodes sous des noms folkloriques, *Dutch auction*, *English auctions*, *holländisches Ausschreibungsverfahren*, *amerikanisches Ausschreibungsverfahren*, *adjudications à la hollandaise*, *adjudications à la française*, etc. Ceux qui connaissent non seulement l'anglais, mais aussi l'allemand, remarqueront que les Anglo-Saxons, les Allemands et les Français utilisent apparemment la même méthode, dite "hollandaise".

C'est du moins ce que mon collègue traducteur et moi-même pensions lorsque l'on nous a chargés à la Banque de France d'interpréter une séance de travail entre dirigeants de la Bundesbank et de la Banque de France. Nous parlions de ces questions d'adjudications, lorsque nous avons ressenti une incompréhension de part et d'autre de la table et

plus nous entrions dans les explications, plus l'incompréhension devenait manifeste. Soudain, alors que nous étions bloqués depuis 10 minutes, l'un des participants a déclaré qu'il pensait que la méthode "hollandaise" des Allemands n'était pas la même chose que celle des Français, alors que les uns comme les autres étaient persuadés d'utiliser la méthode que les Américains cette fois appellent "a Dutch auction". Cela a permis de débloquer la situation, sans pour autant déboucher sur une solution satisfaisante et maniable pour nous en tant qu'interprètes.

Dès le lendemain, j'ai essayé de réunir de la documentation et de prendre des contacts avec des spécialistes. Mes recherches documentaires ont consisté à remonter à la source, à savoir ces *Dutch auctions* et je vous en livre une définition d'un excellent ouvrage sur les marchés monétaire et obligataire:

"Dutch auction: Auction in which the *lowest price necessary* to sell the entire offering *becomes the price at which all securities offered are sold*. This technique has been used in Treasury auctions."¹

Les recherches sur la définition des adjudications à la hollandaise telles qu'elles sont pratiquées en Allemagne ont fait apparaître que les Allemands utilisaient bien, à quelques détails près, la même technique.

Restait à savoir ce que faisaient les Français lorsqu'ils parlaient d'adjudications "à la hollandaise" et je donne ici une définition tirée d'une des meilleures sources possibles, la Direction du Trésor du ministère des Finances

"Adjudication publique, ouverte à tous les établissements disposant d'un compte espèces sur les livres de la Banque de France et d'un compte titres à la SICOVAM (pour les OAT) ou en SATURNE (pour les BTAN et BTF). Elle met en concurrence les soumissionnaires selon le principe de l'appel d'offres. Le Trésor annonce préalablement les caractéristiques de l'émission (volume, lignes d'émission, etc.). Les soumissions sont dépouillées publiquement par la Banque de France (les représentants du Trésor n'y ayant pas accès pour en préserver l'anonymat). Compte tenu des prix et des volumes offerts, le Trésor arrête le montant des soumissions qu'il retient sur chacune des lignes. *Chaque soumission*

(1) Marcia Stigum: *The Money Market; Common money market and bond market terms*, 1983, p. 697.

*est servie au prix demandé par le soumissionnaire, et non pas au prix marginal ou au prix moyen pondéré."*²

J'ai ensuite pris contact avec l'un des experts de ces questions à la Banque de France qui a confirmé la réalité du problème et le caractère impropre de la terminologie française par rapport à la terminologie internationale. En fait, nous avons ainsi pu, grâce à d'autres documents établir que la technique correspondant au plus près aux Dutch auctions était normalement désignée sous le nom d'adjudication à la française³. On pouvait formuler différentes hypothèses de travail: maintenir le caractère folklorique des appellations, mais revenir à une concordance en désignant désormais les *Dutch auctions* pratiquées à l'étranger comme des "adjudications à la française", mais cela aurait été paradoxal; maintenir pour la pratique française l'appellation "à la hollandaise", mais éviter de traduire Dutch auction ou holländisches *Ausschreibungsverfahren* par "adjudication à la hollandaise"; enfin, modifier la terminologie française en supprimant les références "folkloriques" pour des indications techniques. C'est cette dernière solution que nous avons retenue, sans doute à juste titre puisque le Trésor des Etats-Unis lui-même tend, pour des raisons de précision, à utiliser de plus en plus une terminologie technique.

Nous sommes alors parvenus à la traduction de *Dutch auction* par "adjudication à prix uniforme" et à une désignation des adjudications pratiquées en France par "adjudications au prix de soumission". J'ai alors rédigé une note qui a été approuvée par les autorités de la Banque de France, puis transmise à la Direction du Trésor. Les choses évoluant lentement (d'autant que l'initiative venait d'un simple traducteur), j'ai fait publier durant l'été 1991 un bref article sur la question dans la revue *Banque*⁴. Mes efforts ont été payés de retour puisque la Direction du Trésor a fini par renoncer à parler d'adjudication à la hollandaise dans sa brochure sur les Valeurs du Trésor de la fin de 1991 et parle désormais d'adjudication au prix demandé, après avoir d'ailleurs précisé

(2) Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Spécialistes en Valeurs du Trésor, *Les Valeurs du Trésor*, Paris, novembre 1991, page 15.

(3) Cf. Beaufils, Py, Richard, Thiry & Guimbert, *La banque et les nouveaux instruments financiers*, Paris, Banque (éd.), 1986, p. 260.

(4) M. Rochard, 'À propos de la terminologie des méthodes d'adjudication', in: *Revue Banque*, n° 518, juillet-août 1991, p. 720.

"Dutch auction et adjudication à la hollandaise ont des sens opposés; c'est pourquoi il est préféré une terminologie plus explicite: adjudication au prix demandé, à distinguer de l'adjudication au prix limite."⁵

De plus, lorsque je suis arrivé à l'OCDE, j'ai co-traduit une publication sur les titres de la dette publique dans laquelle l'auteur signalait le problème de la façon suivante:

"It might be noted in this context that the uniform price auction is sometimes referred to as the Dutch auction. In the present publication, this latter term is avoided because there may be confusion with the French term *adjudication à la hollandaise* which designates in fact the bid price, or multiple price auction."⁶

Cet exemple montre que le traducteur persévérant peut faire valoir son point de vue face aux spécialistes. Cela étant, nous reviendrons par la suite sur la démarche terminologique suivie, car elle me semble tout à fait représentative des rapports entre terminologie et traduction. Je vais passer à une deuxième illustration. C'est encore un exemple vécu.

Difficultés matérielles de traduction

Les difficultés matérielles de traduction sont souvent invoquées pour justifier une traduction mal ficelée, un contournement du sens du texte, bref toute attitude d'abandon de la mission du traducteur.

En 1992, les traducteurs de la Banque de France ont été chargés pour la première fois de traduire le rapport annuel du Comité des Gouverneurs des banques centrales de la Communauté européenne⁷. Pour "aller plus vite", le travail fut divisé en deux, un traducteur étant chargé du texte du rapport, un autre héritant de la traduction des tableaux et graphiques. C'est de l'un des graphiques que nous tirerons notre exemple.

Les traducteurs professionnels en ont souvent fait l'expérience, on leur demande de traduire le plus rapidement les tableaux et graphiques

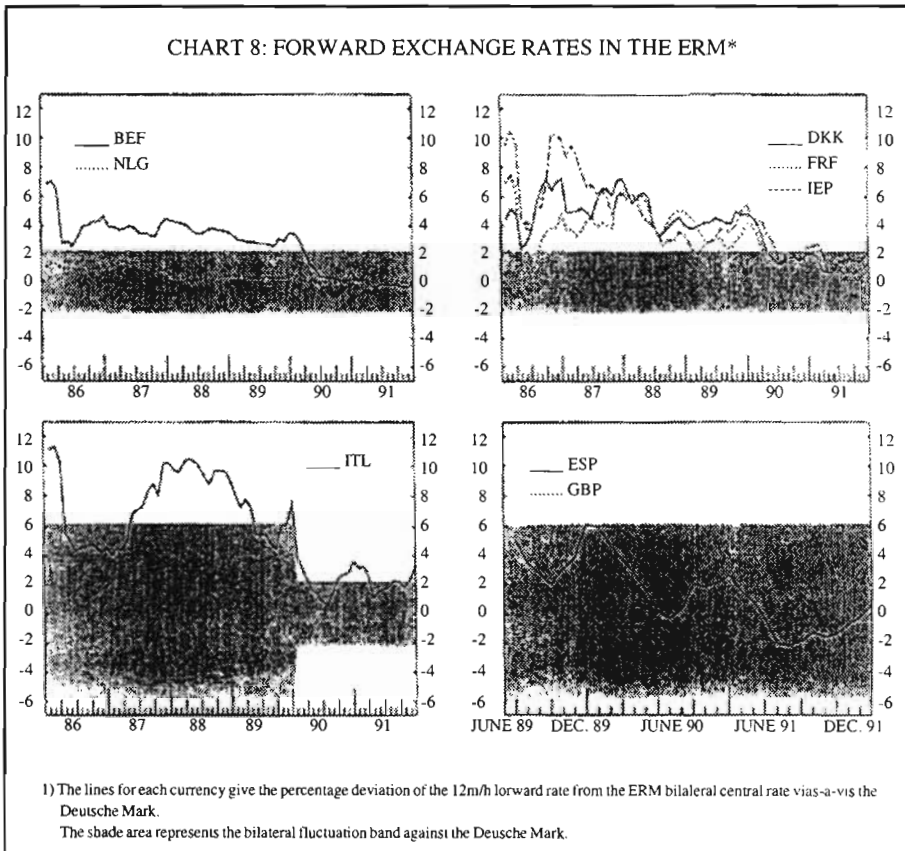
(5) Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget, Spécialistes en Valeurs du Trésor, op. cit. page 15.

(6) Günther Bröker, *Government Securities and Debt Management in the 1990s*, Paris, OECD, CCET, 1993, pp. 97-98.

(7) Committee of Governors of the Central Banks of the Member States of the European Economic Community, *Annual Report (July 1990 - December 1991)*, Basel, April, p. 40.

des publications, car ce sont les pages qui posent le plus de difficultés de montage. Toujours est-il que l'un de ces graphiques transmis par télécopie depuis Bâle en Suisse où siège ce Comité aux bureaux parisiens de la Banque de France arriva avec une légende tronquée (voir page suivante).

Les conditions de traduction de ce rapport et notamment l'urgence nous imposaient pratiquement de trouver une solution à ce problème en l'absence de texte original complet. La première démarche a consisté à lire le peu de texte dont nous disposions (d'autant que le texte proprement dit du rapport n'avait pas été envoyé en même temps que les tableaux et graphiques) pour y glaner le plus grand nombre d'informations possible. Ici, lire le texte consistait donc à lire non seulement le texte de la légende tronquée, mais aussi à "lire" le graphique.



Quelles informations en avons nous retirées? Le graphique porte sur ce que l'anglais désigne sous le sigle de l'ERM, ce qui pour un traducteur de banque centrale, est parfaitement clair, puisqu'il s'agit du mécanisme de change du Système monétaire européen (SME). Les abréviations figurant dans chacun des quatre sous-graphiques sont tirées d'une classification internationale des monnaies et correspondent aux monnaies appartenant à ce mécanisme (franc belge, florin, couronne danoise, franc français, livre irlandaise, lire italienne, peseta espagnole et livre sterling). Reste le deutsche mark que l'on retrouve dans la première ligne de la légende, où l'on dit que les courbes correspondant à chaque monnaie indiquent l'écart en pourcentage du cours de change à 12 mois par rapport au cours-pivot bilatéral de chacune de ces monnaies contre deutsche mark au sein du mécanisme de change. Jusqu'ici, les connaissances du SME ont démontré leur utilité là où l'analyse de la langue ne donne guère de clés pour comprendre ce texte. En effet, "forward" n'indique pas de façon mécanique ou transparente la notion de "à terme", tandis que "central" n'est pas l'équivalent linguistique de pivot.

Reste la ligne tronquée, pour laquelle nous devons nécessairement émettre une hypothèse qui pourrait être validée si elle était confortée par les connaissances du SME certes, mais aussi si elle était cohérente avec le reste du graphique.

L'hypothèse est la suivante: en dehors de ce que nous venons de décrire, la seule particularité du graphique tient à la présence dans chacun des quatre sous-graphiques d'une zone hachurée, plus ou moins large selon les cas (égale à $\pm 2\%$ et des poussières ou à $\pm 6\%$). Si le concepteur du graphique a introduit cette zone de largeur variable, ce n'est pas pour rien et il va très certainement devoir le justifier dans la légende du graphique. Or, il ne l'a pas fait à la première ligne. C'est donc certainement le cas à la seconde. Les chiffres que nous venons de citer évoquent immédiatement, chez un traducteur de banque centrale, la marge de fluctuation de chacune des monnaies par rapport à leur cours-pivot au sein du SME. Il est donc logique de penser que la phrase tronquée veut dire: "la zone hachurée représente la marge de fluctuation bilatérale de chaque monnaie par

rapport au” deutsche mark. Avons-nous des éléments d'information permettant d'étayer cette hypothèse.

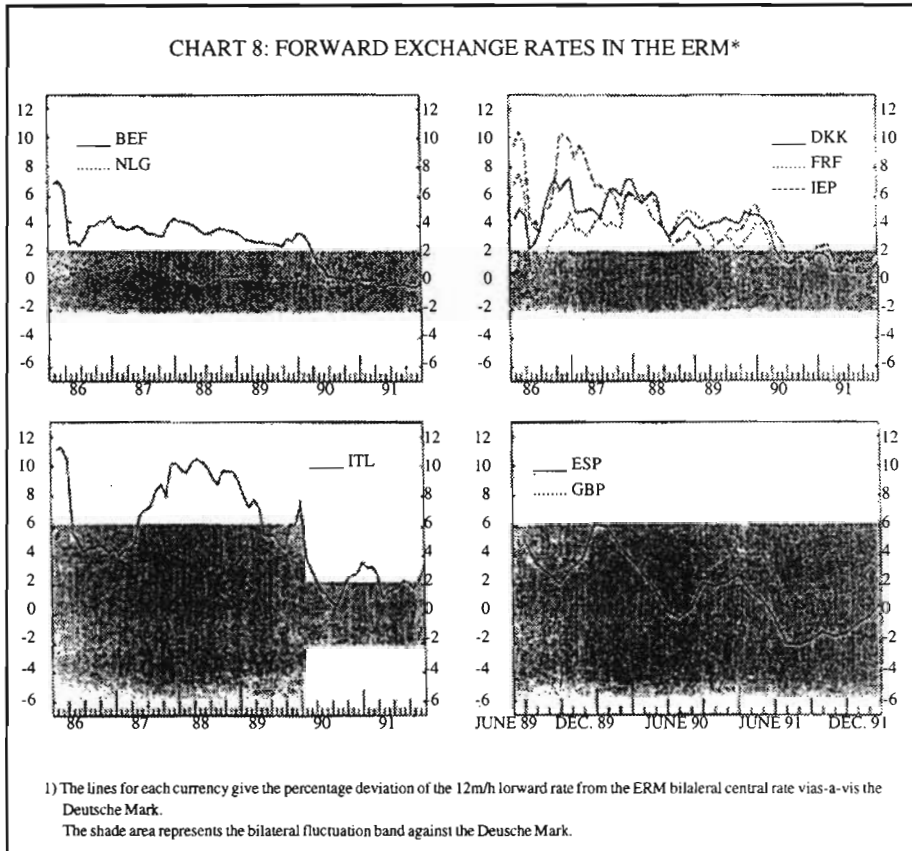
Oui, car on constate que la zone hachurée est plus large pour la lire italienne (jusqu'à la mi-1989) et pour la peseta espagnole et le sterling (depuis 1989). Or, on sait dans les banques centrales que ces monnaies, *et elles seules*, ont bénéficié d'une marge de fluctuation élargie donnant aux banques centrales concernées plus de souplesse dans la défense de leur monnaie (l'avenir a montré que cela ne suffisait pas). Notre hypothèse est donc parfaitement conforme à ce que nous savons du mécanisme de change du SME, mais aussi parfaitement cohérente avec l'ensemble des quatre sous-graphiques et elle a d'ailleurs été ensuite validée par la version publiée des graphiques (voir en page suivante).

Ces deux exemples de difficultés de terminologie et de traduction permettent de tirer immédiatement quelques enseignements pour la traduction:

- La connaissance de la langue ne suffit pas pour traduire des textes pragmatiques ;
- Il faut y adjoindre la mobilisation de connaissances acquises (par exemple, la connaissance des mécanismes fondamentaux du SME) ou l'acquisition de connaissances par une recherche documentaire ciblée (par exemple, une recherche terminologique sur la définition des différentes techniques d'adjudication), ainsi qu'une utilisation des éléments d'information contenus dans le texte à traduire (par exemple, le graphique sur le SME). Ces connaissances et informations non linguistiques sont ce que la Théorie du Sens désigne sous les termes de bagage cognitif et de contexte cognitif;
- Enfin, la mise en ordre de ces éléments linguistiques et non linguistiques se fait par un travail sur la logique: logique d'une technique (adjudication), logique d'un texte (pourquoi la légende sur le graphique), voire d'un auteur.

Le travail de traduction et de terminologie ne saurait être réduit à un travail sur la langue, ni même à un travail sur des connaissances linguistiques et non linguistiques. C'est un travail dont la compétence

consiste à articuler un ensemble de connaissances autour d'une logique⁸.



Graphique complet publié dans le rapport des gouverneurs des banques centrales de la CEE

- (8) C'est en cela que la théorie du Sens est insuffisante: elle affirme certes à juste titre l'importance du non-linguistique (à travers les notions bien définies de bagage et de contexte cognitifs); mais elle se contente de la mise en avant d'un concept flou de déverbalisation et ce faisant elle rompt tout lien épistémologique entre les différentes phases de son processus: compréhension-déverbalisation-réexpression. Or, la déverbalisation est un travail sur la logique de la technique, du texte ou de son auteur. En réintroduisant le travail sur la logique dans le processus, on comprend comment on passe de la compréhension du sens à sa réexpression selon des modalités qui ne peuvent pas être identiques à la langue de départ. Mais aussi on peut casser la dérive dogmatique de la Théorie du Sens et mettre un terme à la lancinante question de la fidélité en réintroduisant les acquis des pratiques contrastives ou comparatistes de la traduction. En effet, le texte pragmatique est

L'affirmation du rôle de la logique permet d'inscrire la théorie de la traduction dans une démarche épistémologique beaucoup plus large qui est celle du philosophe, pédagogue et juriste américain, John Dewey. Que dit en effet Dewey:

"Quand une situation comprenant une difficulté se présente, alors commence la réflexion, si celui qui la voit l'affronte et ne l'évite pas. Il observe d'abord et se souvient des observations faites antérieurement. Ce sont les éléments du problème. Surviennent alors les suggestions d'actions possibles pour résoudre la situation, Par comparaison, on juge quelle est la meilleure pour donner une solution satisfaisante. (La comparaison est auxiliaire.) On fait ensuite un retour sur les faits à la lumière de la solution possible. On observe et on reconsidère les observations pour éprouver la valeur de la solution. Si celle-ci est acceptée la réflexion cesse, sinon les nouveaux faits font naître des suggestions nouvelles qui corrigent la solution rejetée ou en proposent une nouvelle, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on trouve la solution qui remplisse toutes les conditions du problème posé par l'obscurité de la situation. Les faits (inférence) sont les hypothèses ou solutions possibles.

Ainsi au cours d'une promenade à travers la campagne nous rencontrons un fossé qui nous barre la route (difficulté). Pouvons-nous le franchir d'un saut (idée)? Nous l'examinons (observation). Il est trop large, et l'autre rive est glissante (faits, "données"). Ne serait-il pas plus étroit ailleurs (idée)? Nous examinons le fossé à droite et à gauche (observation) pour nous en assurer (vérification de l'idée par l'observation). Nous ne trouvons pas d'endroit plus étroit. Il faut chercher une autre solution. Nos yeux se posent sur une bûche de bois (fait). Saurons-nous la porter et la placer en travers du fossé pour nous en servir comme d'un pont (idée)? (L'idée du pont aurait pu précéder

conçu comme un ensemble d'informations organisées autour d'une logique et revêtu d'un habillage linguistique. Il faut procéder à une relecture logique du texte d'arrivée dans un souci de cohérence non seulement interne, mais aussi par rapport aux informations et à la logique du texte de départ et à une relecture contrastive du texte afin de vérifier qu'il n'y a rien dans la forme linguistique du texte de départ qui contredise la traduction (message sous un nouvel habillage). C'est cette concordance logico-linguistique qui fait la fidélité au texte de départ, alors que le mot à mot n'assure la concordance qu'au prix d'une opacité du message et que l'application dogmatique d'une théorie réduisant le travail de traduction à une simple mobilisation de connaissance n'offre aucune garantie que le texte et la traduction ne seront pas deux objets cohérents sur le plan interne, mais parfaitement autonomes.

la recherche d'une bûche; la découverte de cette bûche aurait été la solution d'un problème surgi à l'intérieur du problème principal.) Nous jetons ce pont improvisé, et nous passons (vérification et confirmation par l'action). Si l'action n'avait pas confirmé l'idée, il aurait fallu revenir aux faits et rechercher une idée nouvelle."⁹

Ce que décrit Dewey ici, c'est en fait la démarche que nous avons appliquée face à nos deux difficultés de traduction. C'est cet aller-retour constant entre les faits, les observations, les idées. C'est la démarche de l'enquête telle qu'il l'a magistralement décrite dans son ouvrage *Logic: The Theory of Inquiry*.¹⁰

Or Dewey est aussi un des grands pédagogues du XXe siècle. Et précisément, le fond de la démarche pédagogique de l'enseignant en traduction va être de transformer l'étudiant en enquêteur et c'est en cela qu'il y a un véritable saut quantique dans le passage d'un cycle d'enseignement initial d'accumulation de connaissances linguistiques à un enseignement de mobilisation des connaissances et d'acquisition, au travers du travail sur la logique, de la compétence de l'enquêteur-traducteur ou de l'enquêteur-terminologue.

La révision comme instrument pédagogique privilégié

Bien entendu, le travail de l'enseignant va consister à décrire le processus de traduction en tant qu'application du schème de l'enquête et à apprendre aux étudiants à enquêter. Mais une bonne partie de l'assimilation de la démarche et de la prise de conscience des difficultés concrètes de la traduction passe par l'enquête sur le terrain menée par l'étudiant lors des exercices de traduction et par la fonction de révision (critique, au sens épistémologique du terme, de l'enquête) que doit assumer l'enseignant, puisque c'est la façon la plus concrète de faire voir à l'apprenti-traducteur où il en est. On remarquera que nous sommes ici dans le cadre d'une démarche de "learning by doing"

(9) Dewey John, *How we think*, Boston, D. C. Heath & Co, 1933, pp. 100-109. Cité dans la traduction française in: Deledalle Gérard, *La philosophie peut-elle être américaine?*, Paris, Jacques Grancher, 1995, pp. 57-58.

(10) Dewey John, *Logic: The Theory of Inquiry* (1938), in: *The Later Works of John Dewey, 1925-1953*, volume 12, Carbondale (III), Southern Illinois University Press, 1981.

préconisée par un pédagogue nommé John Dewey. Le rôle de l'enseignant va donc le faire intervenir à plusieurs niveaux, avec le souci de faire apparaître à la fois en quoi l'enquête n'a pas été menée de façon suffisamment conséquente et en quoi la démarche suivie a permis de parvenir à des solutions "garanties". Par souci de brièveté et de commodité, nous énumérerons ici les cas de figure les plus fréquemment rencontrés dans les révisions pédagogiques. Cette classification reste cependant sommaire et mériterait d'être approfondie.

1- Les erreurs de logique :

- Non-compréhension de la logique du texte de départ: c'est le cas le plus grave, l'étudiant écrit quelque chose d'autre que le texte ou de contradictoire avec le texte. L'enseignant-réviseur doit proposer une formule redressant clairement la logique et faire apparaître éventuellement les éléments du contexte linguistique ou cognitif qui auraient dû permettre à l'étudiant de ne pas modifier la logique du texte;
- Erreur dans les choix de formulation conduisant à remettre en question la logique du texte: une tradition voulait dans l'enseignement de l'anglais que pour passer de l'anglais au français, il faut souvent renverser la phrase. Une application trop systématique de cette idée (notamment avec l'anglais international ou l'américain) peut faire perdre un enchaînement des idées voulu par l'auteur. Là encore, l'enseignant réviseur doit montrer pourquoi la logique du texte a été cassée.
- Surinterprétation logique: l'étudiant a bien assimilé la logique du texte et il a à cœur de le montrer. Il a tendance à vouloir en rajouter sur le texte, à expliciter, à développer. L'enseignant doit alors bien marquer les frontières entre traduction au sens strict d'une part, et traduction-adaptation ou exégèse et analyse. Il faut alors bien préciser ce qui relève de la traduction du texte lui-même et ce qui est lié au cahier des charges du traducteur ou à ses connaissances du sujet en général.
- Sous-interprétation logique: l'étudiant a peur de ne pas avoir compris, alors il ne s'engage pas, il reste dans le vague; c'est une composante de la sous-traduction. Ou alors, il a bien compris, mais l'idée le choque (exemple, la Bourse américaine subit une chute à l'annonce d'une baisse importante du chômage, ce qui apparaît

aberrant au profane). C'est un problème de projection au sens psychanalytique du terme. L'enseignant doit faire apparaître tout ce qui démontre que l'idée, si choquante soit-elle, est bien celle du texte et affirmer que le talent du traducteur consiste notamment à savoir comprendre et faire passer une logique qui n'est pas la sienne.

2- Sur et sous-traduction:

La surtraduction est un péché de jeunesse et peut être corrigée; la sous-traduction est généralement la marque d'un manque d'assurance. Dans un cas comme dans l'autre, c'est une question psychologique. La nature du manque de rigueur doit bien être comprise.

- La tendance à la surtraduction ne doit pas donner lieu à une répression. La révision est précisément là pour faire voir tous les passages où l'étudiant à la bonne plume a su viser juste et pour faire comprendre au contraire pourquoi il ne fallait pas aller trop loin (notamment pour se faire plaisir en employant une expression idiomatique séduisante, mais mal adaptée).
- La tendance à la sous-traduction doit être corrigée en mettant en valeur les initiatives plus audacieuses et bien ciblées et en incitant l'étudiant à une relecture orale de sa traduction; l'oral lui permettra d'entendre si sa traduction est plate, ennuyeuse, sans saveur; il y sentira mieux les lourdeurs des calques, le manque de mise en valeur des enchaînements; bref, il verra le plus souvent qu'il ne se retrouve pas dans son travail.

3- Les insuffisances méthodologiques de l'enquête:

Quels que soient les insuffisances qui se manifestent dans la traduction, il appartient à l'enseignant de montrer en quoi une véritable enquête (jusqu'à "l'assertion garantie") aurait dû redresser la barre. L'insuffisance de la recherche documentaire ou terminologique est le cas le plus fréquent dans ce domaine.

4- Le style:

Le principe général du réviseur, principe à la fois de pédagogie et d'efficacité professionnelle, consiste à ne pas imposer sa traduction

contre le travail de l'étudiant ou du traducteur. L'enseignant doit même fortement encourager le futur traducteur à défendre ses traductions contre ce type d'attaques frontales. En revanche, l'enseignant doit mettre en évidence les cas où le mode d'écriture au sens large dessert le message du texte et proposer des solutions en partant dans toute la mesure du possible de l'idée de l'étudiant ou du traducteur. Il y a en effet très souvent de bonnes idées mal menées à bien chez les étudiants et les jeunes traducteurs.

5- Les risques d'inadaptation au métier de traducteur :

C'est le cas le plus délicat. Il convient de poser très tôt dans l'année le problème avec les étudiants ou les jeunes traducteurs en difficulté. Des difficultés matérielles ou psychologiques peuvent être à l'origine du problème. Il peut y avoir incompréhension de la méthode aussi. Je citerai cet exemple d'une étudiante qui, connaissant bien la sténo, faisait le premier jet de ses traductions sous cette forme pour aller plus vite. Or, en sténo, on revient à la ligne à chaque phrase. Résultat, sa traduction "définitive" n'avait plus rien à voir avec le mode de présentation de l'original et tous les enchaînements logiques avaient été cassés. Il faut bien entendu revenir dans de tels cas à une explication de la méthode.

Pour conclure, je dirai que si le traducteur est l'enquêteur, le réviseur doit reprendre son enquête, la mener à son terme chaque fois que nécessaire, faire sa propre enquête sur le pourquoi des choix ou des erreurs du traducteur pour lui apporter des solutions méthodologiques qui lui permettront de se montrer plus compétent lors des enquêtes ultérieures et qui lui permettront de prendre conscience aussi bien de son propre talent que de ses lacunes.